

DECRET N° 2006-716 DU 29 DECEMBRE 2006

portant nomination de Monsieur Marcellin ILOUGBADE en qualité de Directeur Général des Etudes et de la Réglementation au Ministère Délégué chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement et le décret n° 2006-414 du 17 août 2006 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2006-459 du 05 septembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué Chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 31 octobre 2006 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Monsieur Marcellin ILOUGBADE est nommé Directeur Général des Etudes et la Réglementation au Ministère Délégué chargé de la Communication et des Nouvelles Technologies auprès du Président de la République.